



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, **le dix-huit mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry BESANCON**, Maire.

Présents: BESANÇON Thierry, ARRIGHI Pascal, BALON Donat, NGUYEN DAI Luc, PASQUIER Virginie, SARR Isabelle, ROBERT Cécile, SIBRE Ludivine, MONTILLOT Aurélie, HARDOUIN Yves

Excusés: SCHEUBEL Baptiste (proc. à T. BESANCON)

Absent : FROIDEVAUX Guillaume

Madame Ludivine SIBRE a été nommée secrétaire.

Le Maire informe le Conseil que le quorum est atteint suite à la Loi Vigilance sanitaire promulguée le 10/11/2021, article 10, qui modifie l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales (Le quorum permettant à une assemblée de se tenir passe à 1/3 et les élus peuvent être porteurs de 2

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022.

Subvention aux associations

L'attribution des subventions est approuvée à l'unanimité selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Objet de l'association	Montant attribué
BRCL	association sportive	3 000 €
Association bessoncourtoise d'animation	activités sociales et culturelles	1 700 €
Association Etang du Moulin	amélioration de l'environnement	1 000 €
A C C A (chasse)	amélioration de l'environnement	1 000 €
A P P M A (pêche)	amélioration de l'environnement	1 250 €
F N A C A	tisser des liens sociaux	100 €
Association du Fort	tisser des liens sociaux	11 000 €
APE des Ecoles de Bessoncourt (parents d'élèves)	association scolaire	800 €
C C A S	action sociale	3 000 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Belfort	assoc.sociale et humanitaire	100 €
FNATH	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Une rose un Espoir	assoc.sociale et humanitaire	200 €
AFSEP	assoc.sociale et humanitaire	100 €
AFM Telethon	assoc.sociale et humanitaire	50 €
Banque alimentaire de Franche-Comte	assoc.sociale et humanitaire	250 €
Collectif résistance déportation	assoc. Sociale et pour la mémoire	120 €



Subventions au groupe scolaire 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des subventions accordées au groupe scolaire pour l'année 2022

- Ecole Maternelle

- Coopérative : 350 € par classe
- Transport scolaire : participation sur paiement factures à hauteur de 440 € par classe
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

- Ecole Élémentaire

- Coopérative : 350 € par classe
- Séances équitation incluant le transport : 2 351.11 €
- Sortie Malsaucy incluant le transport : 990 €
- Sortie sciences à Strasbourg 6 classes : 1 854 €
- Transport scolaire : participation sur paiement factures à hauteur de 440 € par classe sauf transport piscine réglé en intégralité

Subvention aux populations ukrainiennes

L'AMF et la Protection civile ont conclu un partenariat afin d'apporter une aide aux populations ukrainiennes. Les besoins des Ukrainiens « se portent prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes ». Ces matériels, qui ne peuvent faire l'objet de dons de particuliers, doivent être achetés. L'association appelle donc les mairies à orienter désormais le plus possible la solidarité vers les dons financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 500 euros qui sera versée sur le compte de la protection civile

Redevance ACCA

Thierry Besançon informe le Conseil que suite à une discussion avec les membres de l'ACCA, ces derniers souhaiteraient renouveler l'accord passé l'année précédente, à savoir qu'en compensation de travaux effectués par les chasseurs en forêt communale, le Conseil pourrait diminuer le montant de la redevance annuelle.

Monsieur Besançon propose de prendre en charge le suivi de ces travaux, en échange, il propose au conseil de diminuer de moitié la redevance ACCA pour 2022 et de fixer le montant de la redevance à 500 euros. Accord à l'unanimité.

Vote des taux des taxes locales

Monsieur Pascal ARRIGHI rappelle les taux des taxes foncières qui ont été votés en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : **29.34 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **15.39 %**

Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022. Accord à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la commune en équilibre de la manière suivante :

- En fonctionnement : 3 224 074.02 euros
- En investissement : 1 750 839.02 euros

Subvention au titre du fond de transition énergétique

Monsieur le Maire informe que Territoire d'Énergie 90, syndicat d'énergie du département, a créé un fond de transition énergétique lors du Comité syndical du 8 février 2021. Il est destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités éligibles, en faveur de la maîtrise de l'énergie des bâtiments et du développement des énergies renouvelables. Lors du comité du 22 février 2022, ce fond a été élargi aux travaux d'éclairage public et aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le fond de transition énergétique, plafonné à 300 000 € par an, est alimenté par une partie des recettes issues de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE). Il est attribué aux communes de moins de 2 000 habitants en lieu et place



desquelles TE90 perçoit la TCCFE. Chaque commune dispose ainsi d'une enveloppe de 36€/habitant à utiliser sur une période de six ans, à savoir avant le 8 février 2027. Les communes peuvent disposer de leur enveloppe en une ou plusieurs fois selon leurs projets. Une fois le projet retenu par l'organe délibérante de Territoire d'Energie 90, la commune dispose de 18 mois pour réaliser ses travaux.

Monsieur le Maire informe que la commune dispose d'un fond de transition énergétique disponible de 47 124 euros sur une période de 6 ans (7 854 euros par an).

La commune a pour projet :

- D'installer des platines led dans les lanternes se situant dans la commune et d'abaisser la puissance de 50 %
- De remplacer les lampes sodium par des led de plus faible consommation vers le rond-point de la ZAC à l'entrée du village et d'abaisser ainsi la puissance de 50 %

Le montant total de ces travaux s'élève à 15 180 euros HT, soit 18 216 euros TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter le fond de transition énergétique de Territoire d'Energie 90 à hauteur de 80 % du montant soit 8 349 euros (25% de subvention seront versées par le Syndicat au titre de la rétrocession des CEE).

Accord à l'unanimité

Règlement d'affichage

Madame Virginie PASQUIER présente un règlement d'affichage qui a pour but d'encadrer tous dispositifs d'affichage temporaire au sein de la commune concernant l'annonce d'événements sportifs, festifs, récréatifs ou d'animations.

Trois poteaux-grillage uniquement dédiés à la pose de banderoles sont installés sur la commune à l'endroit suivant : l'espace vert à côté du rond-point de « GIFI ». Ne seront acceptées que les banderoles plastifiées et ayant un format maximum de 2500x600 mm. Chaque organisateur devra déposer une demande écrite via un formulaire délivré par la mairie. Cette demande sera étudiée.

La priorité sera donnée à l'affichage d'informations municipales puis dans l'ordre d'arrivée des courriers. Les associations de la commune seront prioritaires sur les associations limitrophes, même si les demandes de ces dernières sont arrivées en premier en mairie.

L'autorisation d'affichage est limitée à 3 banderoles promotionnelles apposées de manière concomitante sur chaque emplacement.

Acquisition parcelle ZC42

Le Maire rappelle la délibération du 17 septembre 2021 concernant la proposition d'acquisition de la parcelle ZC 42 d'une surface de 1ha13a60ca au prix de 3500 euros l'hectare. Les propriétaires ont accepté la proposition et acceptent de céder cette parcelle à la commune. Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la parcelle est exploitée par un agriculteur, et propose de maintenir ce bail.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'acquisition de la parcelle cadastré ZC42 d'une surface de 1ha13a60ca au prix de 3 500 euros l'hectare et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cette affaire.

DIVERS :

Quelques dates à retenir :

Nettoyage de printemps : le 2 avril 2022

Les plantations : le 7 mai 2022

L'opération Une Rose Un Espoir : les 30 avril et 01^{er} mai 2022

Prochain Conseil : vendredi 22 avril à 20 h.

Séance levée à 22h30